

# COMMUNE DE FRAYSSINET



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE N° 2

### LE MOT DU MAIRE :

Frayssinoises, Frayssinois, chers administrés,

Dans son arrêt du 31 mars 2021, le Conseil d'État a confirmé le jugement du Tribunal administratif de Toulouse qui annulait l'élection de Véronique Labruyère, au profit de Chérif Yous.

La justice a estimé que deux bulletins de la liste « Frayssinet solidaire » conduite par Catherine Loubières, considérés comme nuls lors du dépouillement du 2ème tour, devaient être comptés comme valables. Cette décision a conduit à ce que Véronique Labruyère, d'une part, et Chérif Yous de la liste « Frayssinet solidaire », d'autre part, obtiennent le même nombre de voix (117). Dès lors, les résultats ont été rectifiés et M. Yous est élu au bénéfice de l'âge.

Sachez cependant que, comme le stipule la jurisprudence du Conseil d'État (Sous-sections 6 et 2 réunies du 14 juin 1996. N°173894) citée ci-dessous, ni mon élection en tant que Maire, ni celle de mes adjoints n'est remise en cause :

*« Dans les communes de moins de 1000 habitants, il est considéré que, même dans le cas où l'élection du Maire et des adjoints n'a été acquise qu'à une voix de majorité, la modification de l'équilibre du conseil municipal pouvant résulter de l'annulation de l'élection d'un candidat par le juge et de la proclamation à sa place d'un autre élu, ne peut être légalement réputée retirer rétroactivement sa validité à l'élection du Maire et des adjoints ».*

Respectueux des décisions de justice, nous avons immédiatement mis en application l'arrêt du Conseil d'État, en convoquant M. Yous à la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021. L'objet principal de cette réunion était le vote du budget, et ... l'opposition a voté contre. Étonnamment ces mêmes élus étaient absents le 12 avril 2021, lorsque nous avons à nouveau soumis au vote les différents budgets de la commune, comme le prévoit la procédure.

Frayssinoises, Frayssinois, chers administrés, neuf mois après ma prise de fonctions vous avez certainement noté que ma seule « ambition » est de gérer notre commune avec intégrité. Mon équipe et moi-même sommes toujours aussi déterminés pour faire avancer Frayssinet.

Je sais également pouvoir compter sur votre soutien et je vous en remercie par avance.

Claude SAINT-MARTIN

*NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE*

## RÉPONSES AU TRACT DES ÉLUS « FRAYSSINET SOLIDAIRE »

Nous avons délibérément décidé de ne pas donner suite aux attaques infondées et aux polémiques stériles lancées par l'opposition dans son bulletin de janvier/février 2021. Compte-tenu de l'attitude peu constructive de ces élus, nous sommes contraints de faire un certain nombre de mises au point.

### 1) Adressage :

Contrairement à ce qui est écrit dans le tract de l'opposition, la Maire sortante a été sollicitée par la nouvelle équipe à trois reprises pour communiquer le dossier adressage : une fois par la secrétaire de mairie, deux fois par moi-même. Un rendez-vous avait d'ailleurs été fixé. Il a été annulé au dernier moment par Mme Loubières.

La seule information exacte du tract c'est qu'il s'agit effectivement d'un projet « entrepris par l'ancienne municipalité » puisqu'il a été annoncé dès juin 2015 dans la lettre municipale.

FRAYSSINET

Notre Village

La lettre Municipale n°4 / juin 2015

\* Donner des noms aux rues et places du village est une nécessité. Nous avons déjà commencé à réfléchir sur les matériaux des plaques, sur les noms. Mais nous ne manquerons pas de vous solliciter pour avoir vos idées et votre avis.

Visiblement la réflexion « sur les matériaux des plaques » a été laborieuse et même stérile !

\*Voir état des lieux du dossier adressage, dans le paragraphe « Nouvelles réalisations » page 4.

### 2) Contrats d'assurances :

La Maire sortante affirme qu'elle a obtenu un devis de la part d'AXA pour 2 925,68 €. Or, cette compagnie qui détenait les contrats avant notre élection nous a adressé deux avis d'échéance pour 2021 qui s'élevaient pour la totalité à 4 104,13 €. Entre temps nous avons négocié avec Groupama pour 3 357,54 €.

Une question légitime se pose : pourquoi Mme Loubières n'a-t-elle pas mené de négociations avec AXA, lorsqu'elle était encore le Maire de Frayssinet ?

### 3) Renégociation des emprunts :

Cette renégociation avait été annoncée par Madame Loubières et son équipe en janvier puis en juin 2015.

FRAYSSINET

Notre Village

La Lettre Municipale n°3 / Janvier 2015

- Les emprunts de la commune : Nous allons renégocier les taux.

FRAYSSINET

Notre Village

\* Renégociation des prêts : Les démarches que nous avons entreprises auprès du crédit Agricole se sont révélées infructueuses car elles auraient dues être faites bien plus tôt, le C.A expliquant avoir distribué toute l'enveloppe qui lui était allouée pour ce faire. Cependant, nous poursuivons nos prospections auprès d'autres établissements bancaires, ce que soutient M. le Sous-préfet qui juge ces taux très élevés.

Encore un dossier semble-t-il difficile, qui, cinq ans après les annonces, n'avait toujours pas avancé ! Pourtant, nous, en six mois seulement, nous avons négocié et obtenu une baisse de l'échéance annuelle de 2 600 €, intérêts de renégociation anticipée inclus.

L'opposition déplore ne pas avoir eu connaissance des nouveaux contrats. Or la renégociation des emprunts a été présentée au conseil municipal du 17 décembre 2020 et votée à l'unanimité. C'était le moment de poser les questions !

Extraits :

N°2020-39

OBJET: RÉAMÉNAGEMENT PRÊT CRÉDIT AGRICOLE N°66744797121 Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de gestion de dette par le réaménagement d'un prêt à taux fixe du Crédit Agricole sur le budget principal. Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité

N°2020-40

OBJET: RÉAMÉNAGEMENT PRÊT CRÉDIT AGRICOLE N°88412773459

Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité

#### 4) Eau potable :

Contrairement aux allégations des élus « Frayssinet solidaire », des prélèvements sur la distribution d'eau potable pour 500 mètres de réseau en bordure de la D 820 qui posaient problème, ont été effectués après une purge. Les résultats étaient conformes aux normes sanitaires. Ils ont été affichés à la mairie et sur le panneau d'affichage du Pech.

\* Voir état d'avancement du dossier dans le chapitre « Nouvelles réalisations » page 5.

#### 5) Marquage au sol à Pont de Rhodes :

L'entreprise chargée du chantier avait oublié de faire une coupure du marquage pour l'accès des riverains. Ce dysfonctionnement a été corrigé.

#### 6) Plancher de la sacristie :

Il s'agit d'un problème ancien puisque M. Tocaven, en tant que couvreur, est intervenu deux fois. M. Liauzun également. L'entreprise Lequesne est intervenue début mars dès que les conditions climatiques l'ont permis. Pour mémoire : les mois de janvier et février ont été particulièrement pluvieux !

#### 7) Interventions de l'agent communal :

Les interventions de l'agent communal sur le domaine public font partie de sa fiche de poste. Elles sont gratuites pour les administrés puisqu'elles ont lieu pendant son temps de travail. L'intervention d'une entreprise aurait un coût indubitablement plus élevé. Ainsi l'enlèvement du tilleul tombé dans la cour de l'école a coûté 350 € (hors broyage).

Comment ne pas faire observer que, par le passé, des interventions de l'agent communal ont eu lieu sur le domaine privé avec utilisation de la débroussailleuse et de la tondeuse de la commune.

#### 8) Colis des aînés :

Le choix du fournisseur des colis des aînés s'est fait après mise en concurrence. Trois entreprises ont été consultées et le choix s'est porté, comme dans tout achat public, sur le moins disant. Ont été servis, comme par le passé (voir extrait lettre communale de janvier 2015), les habitants du village âgés de 70 ans et plus.

**FRAYSSINET**

*Notre Village*

La Lettre Municipale n°3 / Janvier 2015



#### Vie sociale...

Cette année encore, à l'occasion des fêtes de Noël, 69 personnes âgées de 70 ans et plus ont bénéficié de coffrets gourmands offerts par le Conseil municipal. La distribution, assurée à domicile, constitue un moment privilégié de rencontre et convivialité. Les heureux bénéficiaires ont remercié la commune pour ce geste de sympathie et ont salué la nouvelle présentation de ces colis, qui contenaient un repas de fête complet. Toute personne âgée de 70 ans ou plus qui n'aurait pas eu son colis est invitée à contacter la Mairie 06 65 31 06 70.

### 9) Comité des fêtes :

En 2014, la subvention allouée au Comité des Fêtes de Frayssinet était de 800 €. Elle n'a donc progressé que de 2 % par an. Contrairement à ce qui est écrit dans le tract, les élus « Frayssinet solidaire » ont eu l'opportunité de débattre de cette subvention, puisqu'elle était inscrite au budget 2020 ; budget discuté et voté le 27 juillet 2020. Or ils ne l'ont pas fait lorsque c'était le moment comme l'atteste le procès-verbal :

*BUDGET PRINCIPAL : Le Conseil municipal vote à 9 voix pour et 2 abstentions le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 224 433.35€ et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 81 601.51€*

## **NOUVELLES RÉALISATIONS :**

Depuis janvier 2021, date de distribution du premier bulletin municipal, de nombreux dossiers ont avancé.

### 1) Adressage :

Le nom des rues et les numéros des habitations sont finalisés. Le devis de commande des panneaux et des numéros est validé. Toute la signalisation sera mise en place d'ici la fin de l'année. Les panneaux seront de couleur bordeaux avec un liseré crème. Les dénominations ont été adoptées lors de la réunion du conseil municipal du 25 février 2021. La liste est annexée au présent bulletin.

### 2) Radars pédagogiques :

L'installation des radars pédagogiques a été décalée à 2021. Ce délai permet à notre commune de prétendre au versement de la subvention d'amendes de police. Les sommes récupérées représenteront environ 25 % du montant des travaux.

### 3) Location de terrain pour le pylône TDF :

Ce pylône est installé au lieu-dit La Caminade. Jusqu'à ce jour la commune percevait 750 € par an de location. Nous avons reçu une première proposition à 1 500 € et, en négociant, nous avons réussi à obtenir 4 500 € par an plus 500 € pour l'entretien du chemin. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront dès signature du contrat avec une indexation de 1 % par an pendant 20 ans.

**Restons mobilisés car un vote défavorable du conseil municipal priverait la commune de cette recette supplémentaire.**

### 4) Travaux :

Il existe un projet de réfection des toitures de la mairie et de l'église qui date de la municipalité précédente et, qui, comme beaucoup d'autres, est resté au point mort (voir extraits de deux lettres municipales ci-après).

**Frayssinet**

**Notre village**



La Lettre Municipale n°10 octobre 2018

### **PROJETS 2018**

Les projets 2019 seront détaillés dans le bulletin de février. Des devis ont déjà été demandés pour la réfection des toitures mairie et église. Le marquage au sol des places de parking va être fait courant novembre sur les 2 places du bourg ainsi que devant la mairie pour le car scolaire.

**Frayssinet**

**Notre village**

La Lettre Municipale n°11 /août 2019

**Réfection de la toiture mairie et église :** Les travaux s'élèvent à **8781,36 euros TTC**. Il y aura aussi un suivi de la toiture école. Ils débiteront courant septembre.

Sur les trois devis établis en 2019, un avait été retenu. Mais, au mois de février 2021, nous avons dû le dénoncer pour non exécution des travaux. De nouvelles demandes de devis sont en cours.

#### 5) Eau potable :

Nous avons pour projet d'adhérer au syndicat d'alimentation en eau potable de Lamothe-Cassel qui est déjà chargé de la distribution de l'eau pour un tiers des habitants (Vidille, Garrigou, Bouyssinat, Le Treil, Labarrie, Lamostonie, Lamothe et une partie du Plégat). Actuellement tous ces hameaux payent l'eau 2,65 € le m<sup>3</sup> soit 1 € de plus que les habitants desservis par le réseau de la commune. Mais le syndicat s'engage, s'il prend la distribution de l'eau de tout Frayssinet, à lisser l'augmentation sur 3 ans jusqu'en 2024 et à prendre en charge, immédiatement, la réparation de la partie de réseau défectueuse en bordure de la D 820. Autre intérêt pour la commune, il se chargerait de la recherche des fuites. Il faut savoir que nous avons 46 % d'eau perdue sur notre réseau ce qui veut dire que sur 100 m<sup>3</sup> achetés au syndicat de la Bouriane, nous n'en revendons que 54.

**Attention si l'adhésion au syndicat de Lamothe-Cassel est rejetée par le Conseil Municipal, c'est la commune de Frayssinet qui aura la charge financière des travaux et qui paiera des pénalités pour non atteinte du seuil de rendement en raison de fuites trop importantes. Ces pénalités s'établissent à 7 000 € par an, environ .**

#### 6) Dossier en instance :

Depuis neuf mois, nous avons réussi à régler un certain nombre de dossiers restés en « souffrance » : récupération de loyer, renégociation des emprunts, finalisation de l'adressage ...

Mais le passif de « l'héritage » s'est encore alourdi. En effet nous nous retrouvons à devoir régler un nouveau problème né de choix anciens non maîtrisés et non gérés.

En mai 2017, la municipalité de l'époque a loué l'ancienne épicerie ,innocupée, à un habitant, tandis que le bar était géré en régie. Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Maire en place a signé un bail pour l'exploitation du restaurant « le Shalouna ».

Conformément aux dispositions de ce bail , le locataire, outre le loyer, doit s'acquitter des charges d'électricité, de gaz et d'eau. Or, aucune disposition n'a été prise à l'époque, concernant le changement de nom du titulaire des compteurs. Aussi avons-nous découvert que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, les factures étaient réglées par la mairie.

Pour faire cesser cet état de fait, nous avons demandé au locataire commerçant de faire mettre les compteurs à son nom car c'est à l'occupant d'effectuer les démarches.

En ce qui concerne les arriérés de novembre 2019 à aujourd'hui, le locataire de l'ancienne épicerie n'a fait aucune difficulté pour nous rembourser sa quote-part. Par contre nous sommes toujours à la recherche d'un accord avec la gérante du bar.

Elle exige la pose de compteurs séparés (coût d'environ 8 000 €) et a saisi le conciliateur de justice. Une procédure est en cours.

## Commune de Frayssinet. Dénomination des rues par hameau

<p><u>Le Bourg :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la Bascule</li> <li>- Place du Foirail</li> <li>- Rue des Soles</li> <li>- Place du Boulanger</li> <li>- Impasse du Menuisier</li> <li>- Rue de la Forge</li> <li>- Rue du Muletier</li> </ul>	<p><u>Le Pesquié :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route du Pesquié</li> <li>- Route de Combarnel</li> <li>- Route Pech de Mont</li> </ul>
<p><u>Le Pech :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route du Pech</li> <li>- Rue Sol del Sartre</li> <li>- Rue Fortanier de Vassal</li> </ul>	<p><u>Le Plégat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route du Plégat</li> <li>- Chemin des Esclapiers</li> <li>- Route de Galoubet</li> </ul>
<p><u>Roubinet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Roubinet</li> <li>- Route de la Bouysse</li> <li>- Route de la Sesquièrre</li> <li>- Route d'Insignerel</li> </ul>	<p><u>Mindigot :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Mindigot</li> <li>- Route Moulin de Boulezat</li> <li>- Route de Benives</li> <li>- Chemin de Rauffet</li> </ul>
<p><u>Lamothette :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Lamothette</li> <li>- Chemin de Berry</li> </ul>	<p><u>Bellecombe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Bellecombe</li> <li>- Route d'Imbelpech</li> </ul>
<p><u>Laborie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Laborie</li> <li>- Route de Coutens</li> </ul>	<p><u>Bourdarie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Bourdarie</li> <li>- Impasse de Moué</li> <li>- Route de Labastidette</li> </ul>
<p><u>Le Treil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route du Treil</li> <li>- Route des Huguets</li> </ul>	<p><u>Lamostonie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Lamostonie</li> </ul>
<p><u>Labarrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Labarrie</li> </ul>	<p><u>Pont de Rhodes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Souillac</li> <li>- Route de Tuffery</li> </ul>
<p><u>D 820 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chemin de la scierie</li> <li>- Route de Cahors</li> <li>- Route de Bouyssinat</li> </ul>	